

## Sommaire

[Concurrence](#)

[Droits fondamentaux](#)

[Formation](#)

[Institutions](#)

[Justice](#)

[Liberté de circulation](#)

[Marché intérieur](#)

[Pêche](#)

[Propriété intellectuelle](#)

[Social](#)

## BREVE DE LA SEMAINE

### Droit à l'interprétation et à la traduction / Procédures pénales / Directive / Publication (26 octobre)\*

La [directive 2010/64/UE](#) relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales a été publiée, le 26 octobre dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. Ce texte définit des règles concernant le droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre de procédures pénales et de procédures relatives à l'exécution d'un mandat d'arrêt européen. Les Etats membres devront prendre en charge ces frais d'interprétation et de traduction. Les Etats membres doivent transposer cette directive dans leur ordre interne avant le 27 octobre 2013. (MR)

## ENTRETIENS EUROPEENS A BRUXELLES

**DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE**

**LES DERNIERS DEVELOPPEMENTS  
DU DROIT EUROPEEN DE LA CONCURRENCE**

Bruxelles - Vendredi 26 novembre 2010  
« Entretiens européens »

Inscriptions et Informations  
Délégation des Barreaux de France  
Avenue de La Joyeuse Entrée, n°1  
1040 Bruxelles  
E-mail : [sylvie.hanquet@dbfbruxelles.eu](mailto:sylvie.hanquet@dbfbruxelles.eu)  
Site : [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)

Cette journée d'Entretiens européens organisée par la Délégation des Barreaux de France dressera le bilan de l'actualité 2010 en matière de droit européen de la concurrence.

Comme chaque année, des personnalités des institutions européennes et des avocats spécialistes exposeront les évolutions marquantes intervenues en cette matière.

Un panorama des actualités réglementaires et jurisprudentielles en matière de pratiques anticoncurrentielles, de concentrations et d'aides d'Etat sera dressé.

Le thème des « Best practices » de la Commission européenne relatives aux procédures de concurrence sera abordé sous l'angle du respect des droits de la défense.

Un référendaire du Tribunal de l'Union européenne présentera les développements jurisprudentiels en matière de fixation des amendes.

Les perspectives d'une réforme des règles applicables aux services d'intérêt économique général seront également examinées.

Enfin, cette journée sera l'occasion de faire le point sur le récent arrêt « Akzo » portant sur la confidentialité des communications entre avocat et client dans les procédures de concurrence.

### [Programme en ligne](#)

**Vous pouvez vous inscrire via  
notre site Internet : cliquer [ICI](#)**

[Appels d'offres](#)

[Nos manifestations](#)

[Questionnaire](#)

[profession](#)

[Autres manifestations](#)

\* Les brèves suivies d'un astérisque feront l'objet d'un développement détaillé dans le prochain numéro de l'*Observateur de Bruxelles*

## CONCURRENCE

### **Aide d'Etat / Pays-Bas / Captage et stockage de carbone / Décision de ne pas soulever d'objection (27 octobre)**

La Commission européenne a adopté, le 27 octobre dernier, une décision de ne pas soulever d'objection à l'octroi par les Pays-Bas d'une aide de 150 millions d'euros en faveur d'un projet de démonstration de captage et de stockage de CO<sub>2</sub>. Cette aide, accordée à une entreprise commune détenue par E.ON et GDF Suez, contribuera à financer la construction d'une usine de captage de carbone dans la zone portuaire de Rotterdam. Ce même projet a également bénéficié d'une aide de 180 millions d'euros dans le cadre du programme énergétique européen pour la relance. (EK) [Pour plus d'informations](#)

### **Feu vert à l'opération de concentration Europe Computer Systemes / Econocom (22 octobre)**

La Commission européenne a autorisé, le 22 octobre dernier, l'opération de concentration par laquelle Econocom Group S.A. / N.V (Belgique) acquiert le contrôle exclusif de Europe Computer Systemes (France). Cette dernière est active dans la gestion et le pilotage des systèmes d'informations d'entreprises. La société Econocom est spécialisée dans le secteur de la gestion des infrastructures informatiques et télécoms des entreprises. (ER)

### **Notification préalable de l'opération de concentration Bertelsmann Digital Media Investments / FCPI la Banque Postale Innovation / Blue lion Mobile (20 octobre)**

La Commission européenne a reçu notification, le 20 octobre dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel les entreprises Bertelsmann Digital Media Investments (« BDMI », Luxembourg), contrôlée par Bertelsmann (Allemagne), et les entreprises FCPI la Banque Postale Innovation 6, FCPI la Banque Postale Innovation 9 et FCPI la Banque Postale Innovation 10 (dénommées ensemble « FCPI », France) indirectement contrôlées par le groupe La Poste (France) souhaitent acquérir en commun le contrôle de l'entreprise Blue Lion mobile GmbH (Allemagne) par achat d'actions. Bertelsmann est un groupe de médias international. Les entreprises FCPI sont des fonds d'investissement. La Poste est active dans les secteurs de la distribution de courriers, de la banque et du commerce de détail. L'entreprise BDMI est une société d'investissement et Blue Lion mobile est active dans le développement et la distribution de logiciels. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs observations, avant le 6 novembre 2010, par télécopie au 00 32 2 296 43 01, par courrier électronique à l'adresse suivante : [COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu](mailto:COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu) ou par courrier, sous la référence COMP/M.5998 - BDMI/FCPI/Blue Lion Mobile, à l'adresse suivante : Commission européenne, DG Concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (ER)

### **Notification préalable de l'opération de concentration GDF Suez / Certain Assets of Acea Electrabel (18 octobre)**

La Commission européenne a reçu notification, le 18 octobre dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel l'entreprise GDF Suez Energia Italia SpA (Italie), appartenant à GDF Suez SA (France), souhaite acquérir le contrôle de l'ensemble de Acea Electrabel Produzione (Italie) et Acea Electrabel Trading (Italie), toutes deux appartenant actuellement à Acea Electrabel (Italie), entreprise commune entre GSEI et Acea SpA (Italie), par achat d'actions. Ces entreprises sont actives dans le secteur de l'énergie. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs observations, avant le 6 novembre 2010, par télécopie au 00 32 2 296 43 01, par courrier électronique à l'adresse suivante : [COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu](mailto:COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu) ou par courrier, sous la référence COMP/M.6014 - GDF Suez/Certain Assets of Acea Electrabel, à l'adresse suivante : Commission européenne, DG Concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (ADS)

[Haut de page](#)

## DROITS FONDAMENTAUX

### **Evaluation des systèmes judiciaires / Conseil de l'Europe / CEPEJ / Rapport / Publication (25 octobre)**

La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) a rendu, le 25 octobre dernier, un [rapport](#) sur l'évaluation des systèmes judiciaires des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Cette étude souligne les atouts du système judiciaire français. Ainsi, la France est un des seuls pays où le droit d'agir en justice est gratuit. En ce qui concerne le budget annuel alloué à l'ensemble des tribunaux, ministère public et aide judiciaire par habitant, la France figure en 18<sup>ème</sup> position. Par ailleurs, et contrairement à la plupart des pays, l'aide juridictionnelle peut être accordée, en France, en matière civile, pénale, administrative mais aussi pour des procédures non contentieuses comme la médiation au bénéfice du mis

en cause comme de la victime. La France est en 6<sup>ème</sup> position parmi les pays d'Europe occidentale pour le nombre d'affaires bénéficiant de l'aide juridictionnelle. Selon cette enquête, la France fait partie des pays bénéficiant du niveau d'informatisation des tribunaux le plus élevé d'Europe. Cassiopée (système informatique des tribunaux) a été installé dans 95% des juridictions. La CEPEJ relève encore que la France est le pays qui consacre le budget le plus important à la formation de ses magistrats (52 millions d'euros), loin devant les Pays-Bas (20 millions d'euros) et l'Italie (0,9 millions d'euros). Enfin, la capacité du système judiciaire français à traiter les affaires nouvelles sans augmenter le stock des affaires en cours est mis en exergue par la CEPEJ. (MR)

[Haut de page](#)

## FORMATION

### Education, formation et intégration européenne / Soutien des associations européennes / Appel à proposition (23 octobre)

La Commission européenne a publié, le 23 octobre dernier, un [appel à proposition](#) visant à soutenir les associations européennes actives au niveau européen dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'intégration européenne. Le budget indicatif total pour le cofinancement des associations européennes s'élève à 1 700 000 euros. La date limite pour la soumission de la demande est fixée au 15 décembre 2010 à 12 heures. (MR)

[Haut de page](#)

## INSTITUTIONS

### Service européen d'action extérieure / Nominations (25 octobre)

La Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, a annoncé, le 25 octobre dernier, les nominations de [Pierre Vimont](#) comme secrétaire général exécutif et de [David O'Sullivan](#) directeur général administratif du Service européen d'action extérieure. (ADS) [Pour plus d'informations](#)

### Tribunal de l'Union européenne / Nomination d'un juge / Décision / Publication (22 Octobre)

La [décision](#) des représentants des gouvernements des Etats membres portant nomination de Monsieur Dimitrios GRATSIAS en qualité de juge au Tribunal de l'Union européenne, a été publiée, le 22 octobre dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. Sa nomination fait suite à l'expiration du mandat de Monsieur Mihalis VILARAS. Son mandat a débuté le 25 octobre 2010 et s'achèvera le 31 août 2016. (AGH)

[Haut de page](#)

## JUSTICE, LIBERTE ET SECURITE

### Accès au système d'information sur les visas / Coopération policière / Acquis Schengen / Arrêt de la Cour (26 octobre)\*

La Cour de justice de l'Union européenne a rejeté, le 26 octobre dernier, un recours formé par le Royaume-Uni contre la [décision 2008/633/JAI](#) du Conseil de l'Union européenne concernant l'accès au système d'information sur les visas par les autorités désignées par les Etats membres et par Europol aux fins de la prévention et de la détection des infractions terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi qu'aux fins des enquêtes en la matière (*Royaume-Uni / Conseil, aff. C-482/08*). Selon le Royaume-Uni, cette décision ne constituait pas un développement de l'acquis Schengen mais une mesure de politique de coopération policière auquel il devait pouvoir participer. La Cour relève que la décision contestée contient des dispositions restrictives d'accès au système d'information sur les visas dont la vocation première est liée au contrôle des frontières et des entrées sur le territoire. Elle ajoute que la coopération mise en place relève de l'acquis Schengen relatif à la politique commune en matière de visas et que l'accès direct au système mis en place n'est matériellement possible que pour les Etats qui participent aux dispositions de l'acquis Schengen. Elle considère donc que la décision poursuit, certes, des objectifs de coopération policière mais constitue, eu égard à l'ensemble des éléments qui la caractérisent, une mesure développant les dispositions de l'acquis Schengen auquel le Royaume-Uni ne pouvait exiger de participer.

### Citoyenneté / Amélioration de l'exercice des droits des citoyens / Rapport / Publication (27 octobre)

La Commission européenne a publié, le 27 octobre dernier, un [rapport](#) sur la citoyenneté de l'Union européenne. Ce rapport aborde les problèmes quotidiens auxquels les citoyens sont confrontés lorsqu'ils exercent les droits que leur confère l'Union ainsi que certains aspects de leur vie quotidienne : voyages,

études, travail, mariage, achat d'une maison ou d'une voiture dans un autre pays de l'Union. Le rapport contient 25 mesures que la Commission prévoit de prendre dans les trois prochaines années afin de faciliter la vie des citoyens européens. (ADS)

### **Rapport Eurobaromètre / Accès à la justice / Citoyen européen / Rapport / Publication (25 octobre)\***

La Commission européenne a publié, le 25 octobre dernier, à l'occasion de la journée européenne de la justice civile, un [rapport](#) sur la justice civile en Europe. Selon ce rapport Eurobaromètre, trois citoyens européens sur quatre souhaitent l'adoption de mesures supplémentaires afin de les aider à résoudre leurs litiges et à faire valoir leurs droits dans d'autres Etats membres. Réalisée auprès d'un échantillon de 26 691 citoyens de l'Union dans les 27 Etats membres, cette étude relève que 56% des sondés estiment difficile l'accès à la justice civile dans un autre Etat membre. (MR)

[Haut de page](#)

## **LIBERTES DE CIRCULATION**

### **LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES**

#### **Reconnaissance des qualifications professionnelles / Evaluation de la directive 2005/36/CE (22 octobre)**

La Commission européenne a publié, le 22 octobre dernier, une mise à jour d'un [document](#) publié en juin 2008 du groupe de coordonnateurs pour la reconnaissance des qualifications professionnelles sur le fonctionnement de la [directive 2005/36/CE](#). Ce document relève un certain nombre de difficultés telles que la transposition tardive de la directive par les Etats membres et leur réticence à permettre la mobilité temporaire des professionnels sans vérification préalable des qualifications. La Commission constate également que certains dispositifs prévus par la directive, comme la création de plateformes communes afin de simplifier les procédures de reconnaissance dans les cas où une mesure de compensation est exigée, n'ont jamais été adoptés. En parallèle, des rapports, qui décrivent le fonctionnement de la directive dans la pratique et soulèvent certains points du texte qui mériteraient d'être approfondis, ont été rédigés par les autorités nationales. La Commission projette de lancer une consultation publique à la fin de cette année. Un rapport final d'évaluation sera publié à l'automne 2011 et sera suivi d'un Livre vert présentant les différentes possibilités de révision de la directive. (ER) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

## **MARCHE INTERIEUR**

#### **Acte pour le marché unique / Relance de la croissance / Communication (27 octobre)**

La Commission européenne a publié, le 27 octobre dernier, une [communication](#) intitulée « Vers un Acte pour le Marché unique - Pour une économie sociale de marché hautement compétitive - 50 propositions pour mieux travailler, entreprendre et échanger ensemble ». Ce document énonce 50 propositions à mettre en œuvre d'ici 2012 pour améliorer le fonctionnement du marché unique et rendre la vie quotidienne de tous ses acteurs plus facile. Parmi celles-ci, la Commission adoptera en 2011 un plan d'action pour améliorer l'accès des PME aux marchés des capitaux. La Commission explorera également des mesures pouvant encourager les investissements privés, notamment à long terme, à contribuer plus activement à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020. De plus, d'ici 2012, la Commission fera en sorte que les fonds de capital-risque établis dans tout Etat membre puissent fonctionner et investir librement dans l'Union européenne, le cas échéant en adoptant un nouveau régime législatif. Elle s'efforcera encore d'éliminer tout traitement fiscal défavorable aux activités transfrontières. (ADS)

[Haut de page](#)

## **POLITIQUE MARITIME ET PECHE**

#### **Surveillance maritime / Mesures de renforcement / Communication (21 octobre)**

La Commission européenne a publié, le 21 octobre dernier, une [communication](#) relative à un projet de feuille de route sur la mise en place de l'environnement commun de partage de l'information aux fins de la surveillance du domaine maritime de l'Union européenne. Cette feuille de route est une initiative prise dans le cadre de la politique maritime intégrée (PMI) de l'Union, dont la surveillance maritime est l'un des éléments prioritaires énoncés dans le plan d'action. La Commission expose comment relier les autorités des Etats membres compétentes dans les différents secteurs maritimes pour l'échange de données relatives à la surveillance maritime, tous secteurs confondus. (ADS) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

**Redevance pour copie privée / Compensation équitable / Arrêt de la Cour (26 octobre)\***

La Cour de justice de l'Union européenne s'est prononcée, le 26 octobre dernier, sur l'interprétation de la [directive 2001/29/CE](#) sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information (*Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord / Conseil de l'Union européenne, aff. C-467/08*). Le litige au principal opposait le SGAE, un organisme espagnol chargé de la gestion collective des droits de propriété intellectuelle, à la société Padawan, qui commercialise des CD-R, des CD-RW, des DVD-R et des appareils MP3. Le SGAE réclamait à la société le paiement de la « redevance pour copie privée », ce que cette dernière a refusé, considérant que l'application de cette redevance aux supports numériques, sans distinction et indépendamment de l'usage pour lequel ils sont destinés, c'est-à-dire soit pour un usage privé, soit pour une activité professionnelle ou commerciale, était contraire à la directive 2001/29/CE. La Cour rappelle que l'article 5 §2 b) de la directive prévoit la possibilité pour les Etats membres d'introduire, à titre facultatif, une exception de copie privée au droit exclusif de reproduction de l'auteur consacré par le droit de l'Union. Ceux qui font usage de cette faculté doivent prévoir le versement d'une compensation équitable au profit des auteurs lésés en raison de l'application de cette exception. Selon la Cour, l'application sans distinction de la redevance pour copie privée, notamment à l'égard d'équipements, d'appareils ainsi que de supports de reproduction numérique non mis à la disposition d'utilisateurs privés et manifestement réservés à des usages autres que la réalisation de copies à usage privé, ne s'avère pas conforme à la directive. (AGH)

[Haut de page](#)

**SOCIAL**

**Flexibilité du temps de travail / Etude comparative / Rapport (26 octobre)**

La Commission européenne a publié, le 26 octobre dernier, un [rapport](#) intitulé « Formules de travail flexibles et égalité femme-homme ». Le rapport dresse un panorama concernant la flexibilité du temps de travail dans les 27 Etats membres de l'Union européenne et dans les pays de l'AELE et de l'EEE (Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse) ainsi qu'une analyse de la flexibilité en termes de durée et d'organisation du temps de travail. Des informations sont également fournies à propos du cadre réglementaire et de l'évolution récente des politiques dans le domaine. (ADS)

[Haut de page](#)



# Les appels d'offres

**SELECTION DE LA DBF**

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

**FRANCE**

**Direction générale des finances publiques / Services juridiques (28 octobre)**

La Direction générale des finances publiques a publié, le 28 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques en matière de gestion contentieuse et non contentieuse des marchés publics informatiques et la prestation de services juridiques en matière de droit des technologies de l'information. (*réf. 2010/S 210-321510, JOUE 210, du 28 octobre 2010*). Le marché est divisé en 3 lots



intitulés « prestations de services juridiques en appui aux activités de règlement amiable, pré-contentieux et contentieux des litiges relatifs aux phases de passation et d'exécution des marchés publics informatiques », « prestations de services juridiques en appui aux activités courantes de passation et d'exécution des marchés publics informatiques » et « prestations de services juridiques non contentieux en appui aux actions du service des systèmes d'information ». La durée du marché est de 4 ans, à compter de la date d'attribution du contrat. Le montant estimatif du marché est de 60 000 euros hors taxes. Le marché est réservé à la profession d'avocat. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **29 novembre 2010 à 16h**. (ADS)

#### **Institut national de la recherche agronomique / Services juridiques (21 octobre)**

L'Institut national de la recherche agronomique (INRA) a publié, le 21 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils juridiques dans les domaines de la fiscalité et du droit (réf. **2010/S 205-313027**, JOUE 205, du 21 octobre 2010). La durée du marché est de 3 ans, à compter de la date d'attribution du contrat. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **15 novembre 2010 à 16h**. (ADS)

#### **Lyon Turin Ferroviaire SAS / Services de conseil juridique (27 octobre)**

Lyon Turin Ferroviaire SAS a publié, le 27 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (réf. **2010/S 209-319947**, JOUE 209, du 27 octobre 2010). L'objet du marché concerne la réalisation d'études juridiques et financières pour le compte de LTF SAS, promoteur de la partie commune franco-italienne de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin. La durée du marché est de 3 ans, à compter de la date d'attribution du contrat. Le montant estimatif du marché est de 500 000 euros hors taxes. La date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **17 novembre 2010 à 16h**. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **24 novembre 2010 à 16h**. (ADS)

#### **MEEDDAT / Services de conseil juridique (23 octobre)**

Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDAT) a publié, le 23 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services d'assistance, de conseil et d'expertises juridiques et financières en montage d'opérations foncières et/ou immobilières (réf. **2010/S 207-316587**, JOUE 207, du 23 octobre 2010). La durée du marché est d'un an, à compter de la date d'attribution du contrat. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de renouveler expressément la durée du marché d'un an et ceci dans la limite de 3 ans maximum. Le montant estimatif du marché, reconduction(s) comprise(s), est de 200 000 euros hors taxes. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **22 novembre 2010 à 12h**. (ADS)

### **ETATS MEMBRES DE L'UE (HORS FRANCE)**

#### **Lituanie / Viešoji įstaiga šiaurės miestelio technologijų / Services de conseil en affaires et en gestion (21 octobre)**

« Viešoji įstaiga šiaurės miestelio technologijų parkas » a publié, le 21 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil en affaires et en gestion, de services d'études de marchés et de services juridiques (réf. **2010/S 205-312842**, JOUE 205, du 21 octobre 2010). La date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **24 novembre 2010 à 10h**. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **1<sup>er</sup> décembre 2010 à 10h**. De plus amples informations sont disponibles dans [l'avis de marché en lituanien](#). (ADS)

#### **Pologne / Kompania Węglowa S.A. / Services de conseil et de représentation juridiques (22 octobre)**

« Kompania Węglowa S.A » a publié, le 22 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (réf. **2010/S 206- 315035**, JOUE 206, du 22 octobre 2010). La date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **12 novembre 2010 à 15h**. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **15 novembre 2010 à 9h30**. De plus amples informations sont disponibles dans [l'avis de marché en polonais](#). (ADS)

#### **Pologne / Województwo Lubelskie z siedzibą w Lublinie / Services de conseil en gestion de projet (23 octobre)**

« Województwo Lubelskie z siedzibą w Lublinie » a publié, le 23 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil en gestion de projet et de conseil juridique (réf. **2010/S 207-316330**, JOUE 207, du 23 octobre 2010). La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **30 novembre 2010 à 8h**. De plus amples informations sont disponibles dans [l'avis de marché en polonais](#). (ADS)

**République Tchèque / Západočeská univerzita v Plzni / Services de conseil et de représentation juridiques (27 octobre)**

« Západočeská univerzita v Plzni » a publié, le 27 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (*réf. 2010/S 209-319636, JOUE 209, du 27 octobre 2010*). La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **1<sup>er</sup> décembre 2010 à 9h**. De plus amples informations sont disponibles dans [l'avis de marché en tchèque](#). (ADS)

**République Tchèque / Česká republika - Ministerstvo financí / Etudes de faisabilité, service de conseil, analyse (26 octobre)**

« Česká republika - Ministerstvo financí » a publié, le 26 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services d'études de faisabilité, d'analyses, de programmation de systèmes et de conseil juridique (*réf. 2010/S 208-317831, JOUE 208, du 26 octobre 2010*). La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **10 décembre 2010 à 15h**. De plus amples informations sont disponibles dans [l'avis de marché en tchèque](#). (ADS)

**Royaume-Uni / NHS Surrey on behalf of NHS South East Coast CPH / Services juridiques (22 octobre)**

« NHS Surrey on behalf of NHS South East Coast CPH » a publié, le 22 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2010/S 206-314835, JOUE 206, du 22 octobre 2010*). La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **1<sup>er</sup> décembre 2010 à 12h**. De plus amples informations sont disponibles dans [l'avis de marché en anglais](#). (ADS)

**Suède / Socialstyrelsen / Services juridiques (23 octobre)**

« Socialstyrelsen » a publié, le 23 octobre dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2010/S 207-316524, JOUE 207, du 23 octobre 2010*). La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **1<sup>er</sup> décembre 2010 à 16h**. De plus amples informations sont disponibles dans [l'avis de marché en suédois](#). (ADS)

[Haut de page](#)



# Les manifestations


**NOS MANIFESTATIONS**

**Les derniers développements du droit européen de la concurrence  
Le vendredi 26 novembre 2010 à Bruxelles**

[Programme en ligne](#)


Vous pouvez vous inscrire via  
notre site Internet : cliquer [ICI](#)

## QUESTIONNAIRE PROFESSION – DROIT EUROPEEN DES CONTRATS

<p>La Délégation des Barreaux de France, en accord avec le Conseil National des Barreaux, le Barreau de Paris et la Conférence des Bâtonniers, a élaboré un questionnaire relatif au droit européen des contrats destiné à répondre au Livre vert relatif aux actions envisageables en vue de la création d'un droit européen des contrats pour les consommateurs et les entreprises.</p> <p>Afin que notre profession puisse faire entendre sa position dans ce processus législatif d'élaboration d'un droit européen des contrats, nous souhaiterions recueillir vos avis.</p> <p>Pour télécharger le questionnaire, cliquez <a href="#">ICI</a> ou sur l'image</p>		
--	--	--

[Haut de page](#)

## AUTRES MANIFESTATIONS

	<p><b>Les Illèmes Entretiens de l'IDFP 2010</b> <b>Le patrimoine des seniors</b> <b>Les 22 septembre, 26 octobre et 15 novembre</b></p> <p><b>Programme et bulletin d'inscription en ligne : cliquer <a href="#">ICI</a></b></p>
--	--

[Haut de page](#)

## Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : [valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu).

« L'Europe en Bref » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein ([bruessel@eu.anwaltverein.de](mailto:bruessel@eu.anwaltverein.de)) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española ([bruselas@cgaee.es](mailto:bruselas@cgaee.es)).



### Equipe rédactionnelle :

Dominique **VOILLEMOT**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Mathieu **ROUILLARD**, Avocat au Barreau de Rouen, Charlotte **VARIN**, Avocate au Barreau de Paris, Anne-Gabrielle **HAIE** et Emmanuel **KATRAKIS**, Juristes, Aurélie **DA SILVA** et Elodie **ROSENZWEIG**, Elèves-Avocats.

### Conception :

Valérie **HAUPERT**

## S'abonner à L'Observateur de Bruxelles

Pour plus d'informations sur l'actualité européenne, nous vous invitons à vous abonner à notre revue trimestrielle « L'Observateur de Bruxelles » (118.12 euros HTVA) :

<http://www.dbfbruxelles.eu/observateur.html>

**L'Observateur de Bruxelles n°81 est paru :**

**Dossier spécial : « La Cour européenne des droits de l'homme »**

**Contactez-nous !**

**Bulletin d'inscription à l'Observateur de Bruxelles (cliquer [ici](#))**



© DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N° 580 – 28/10/2010  
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – [dbf@dbfbruxelles.eu](mailto:dbf@dbfbruxelles.eu) – [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)